

Comment déposer une réclamation d'assurance contre les inondations pour votre police d'assurance collective contre les inondations (Group Flood Insurance Policy - GFIP)

Release Date: Jun 4, 2021

La GFIP fait référence à une police d'assurance contre les inondations établie en vertu des règlements du Programme national d'assurance contre les inondations (National Flood Insurance Program (NFIP)). Tous les assurés NFIP (y compris les titulaires de certificats GFIP) peuvent faire une réclamation après avoir été inondés, même sans déclaration présidentielle de catastrophe.

Les récentes inondations ont marqué une catastrophe à répétition pour les résidents de Lake Charles et d'autres régions basses de la Louisiane. Certains résidents ont des polices d'assurance collective contre les inondations (Group Flood Insurance Policies (GFIP)) qu'ils ont reçues dans le cadre de l'assistance de FEMA à la suite d'une précédente catastrophe d'inondation déclarée par le président.

Si vous êtes victime d'une inondation alors que vous êtes couvert par une police d'assurance collective contre les inondations, voici des points importants à savoir :

Déposer une réclamation

- Démarrez une réclamation. Signalez votre perte immédiatement.
- Fournissez des reçus pour vérifier que les réparations ont été effectuées à la suite de la perte suite à l'inondation précédente.
- Séparez les biens endommagés et non endommagés.
- Prenez des photos des biens endommagés avant de les jeter.
- Les détenteurs de certificats GFIP peuvent faire une réclamation en appelant le centre d'appels directs NFIP au 800-638-6620. Sélectionnez votre langue, puis choisissez l'option 2 pour l'emplacement direct spécial.



Qu'est-ce que le GFIP ?

- Les polices d'assurance collective contre les inondations sont des certificats d'assurance NFIP de trois ans (36 mois) pour certains survivants de catastrophes qui vivent dans une zone inondable à haut risque, reçoivent une assistance en cas de catastrophe de FEMA pour les biens immobiliers ou personnels en cas d'inondation, n'avaient pas d'assurance contre les inondations, et n'ont pas eu à demander ou se sont vu refuser un prêt de l'Administration américaine des petites entreprises (US Small Business Administration (SBA)).
- Les titulaires de police GFIP, tout comme les autres survivants de catastrophes qui reçoivent une aide fédérale en cas de catastrophe en cas d'inondation sur des biens immobiliers et personnels dans la zone d'inondation à haut risque, sont tenus d'obtenir et de maintenir une assurance contre les inondations comme condition de leur aide fédérale. Le fait de ne pas obtenir ou de ne pas conserver de couverture peut vous rendre inéligible à certaines aides en cas de catastrophe en cas d'inondation future.
- Les locataires éligibles peuvent obtenir une GFIP pour leurs biens personnels mais doivent informer FEMA qu'ils retournent à leur adresse endommagée par les inondations.
- Les conditions de la police s'appliquent 60 jours après la date de la déclaration présidentielle de catastrophe. La couverture individuelle entre en vigueur 30 jours après que le NFIP a reçu l'avis et la prime.
- Les GFIP offrent une couverture jusqu'à la subvention maximale du programme FEMA pour les particuliers et les ménages, actuellement de 71 000 \$ (35,00 \$ max sur l'aide au logement et 35 000 \$ max sur les autres besoins d'assistance).

Comprendre votre franchise :

- Si vous louez votre propriété : vous ne pouvez pas déposer de réclamation pour dommages à l'immeuble, mais vous pourrez appliquer le montant total de la couverture aux biens personnels endommagés par les inondations que vous possédez. Franchise : 200 \$.
- Si vous êtes propriétaire de la propriété et de son contenu : vous pourrez répartir le montant total de la couverture GFIP entre le bâtiment couvert endommagé par les inondations et la propriété personnelle endommagée par les inondations, ou vous pouvez appliquer le montant total de la couverture à l'un ou l'autre. Franchise : 200 \$ pour la réclamation relative aux immeubles et/ou 200 \$ pour la réclamation relative aux biens personnels.
- Si vous êtes propriétaire de la propriété mais pas de son contenu : vous pourrez



appliquer le montant total de la couverture au bâtiment endommagé par les inondations. Franchise : 200 \$.

Que couvre une police d'assurance collective contre les inondations ?

- Trouvez le résumé de la couverture sur : https://www.fema.gov/sites/default/files/2020-09/fema_group-flood-insurance-policy.pdf. Votre réclamation sera probablement réglée sur la base de la valeur réelle de rachat (actual cash value (ACV)). La valeur réelle de rachat est le coût de remplacement des dommages au moment de la perte, tenant compte de toute dépréciation de la qualité due à l'âge ou à l'état.
- La GFIP offre une couverture contre les inondations jusqu'à trois ans. Un titulaire de police peut choisir de mettre à niveau la couverture (jusqu'à 250 000 \$ pour un bâtiment et jusqu'à 100 000 \$ pour le contenu) en passant à une police d'assurance contre les inondations standard à tout moment pendant la durée.
- Les GFIP peuvent être transférés à un nouveau nom de titulaire de police si la maison est vendue. Contactez le NFIP Direct au 800-638-6620.
- L'obligation de souscrire une assurance contre les inondations - que ce soit par le biais du NFIP ou d'un fournisseur privé reste avec l'adresse postale, même si les propriétaires déménagent. Pour les locataires, une assurance contre les inondations est requise s'ils restent à cette adresse de location. Les détenteurs de certificats GFIP recevront des rappels vers la fin de leur terme leur indiquant qu'ils doivent acheter une police SFIP ou une police privée contre les inondations. Pour plus d'informations sur l'obligation d'obtenir et de maintenir une assurance contre les inondations, consultez <https://www.fema.gov/sites/default/files/2020-05/FloodInsuranceRequirements-080119.pdf>.

Titulaires NFIP individuels (pas les titulaires de polices de groupe)

- En général, la plupart des autres titulaires de police NFIP appellent leur agent d'assurance pour faire une réclamation. Si vous ne vous souvenez plus de la compagnie d'assurance de votre police NFIP, appelez la Cartographie FEMA et échange d'assurance (FEMA Mapping and Insurance eXchange) au 877-336-2627. Sélectionnez votre langue, puis choisissez l'option 4 pour l'assurance.
- Les compagnies d'assurance et les agents qui offrent une assurance contre les inondations peuvent fournir des informations générales sur les polices et la façon de s'inscrire. Pour plus d'informations sur le programme national d'assurance contre les inondations et l'assurance contre les inondations, appelez FEMA Mapping and Insurance eXchange au 877-336-2627 ou visitez www.floodsmart.gov/.



Pour parler avec un spécialiste de l'éducation communautaire et de la sensibilisation (Community Education and Outreach (CEO)) au sujet des risques d'inondation, de l'assurance contre les inondations et des moyens de réduire votre risque d'inondation, appelez le 1-833-FEMA-4US ou envoyez un courrier électronique à FEMA-LAmit@fema.dhs.gov.

Pour obtenir dernières informations sur l'ouragan Laura, visitez [Louisiana Hurricane Laura \(DR-4559-LA\)](#). Pour obtenir les dernières informations sur l'ouragan Delta, visitez [Louisiana Hurricane Delta \(DR-4570-LA\)](#). Pour plus d'informations sur l'ouragan Zeta, visitez [Louisiana Hurricane Zeta \(DR-4577-LA\)](#). Pour plus d'informations sur les tempêtes hivernales, visitez [Louisiana Severe Winter Storms \(DR-4590-LA\)](#). Pour plus d'informations sur les tempêtes violentes, les tornades et les inondations, allez sur [Severe Storms, Tornadoes and Flooding \(DR-4606-LA\)](#). Ou suivez le compte Twitter de Region 6 de FEMA sur [FEMA Region 6 \(@FEMARegion6\) / Twitter](#).



FEMA